

V

(Avis)

PROCÉDURES RELATIVES À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE
CONCURRENCE

COMMISSION EUROPÉENNE

Notification préalable d'une concentration**(Affaire COMP/M.7081 — Centerbridge Partners/Corsair Capital/Royal Bank of Scotland Group)****(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)**

(2013/C 337/09)

1. Le 12 novembre 2013, la Commission a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CE) n° 139/2004 du Conseil ⁽¹⁾, d'un projet de concentration par lequel les entreprises i) Centerbridge Partners LP («Centerbridge», États-Unis), ii) Corsair Capital LLC («Corsair», États-Unis) et iii) le groupe Royal Bank of Scotland («RBSG», Royaume-Uni) acquièrent, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), du règlement CE sur les concentrations, le contrôle en commun de certains actifs de RBSG («Rainbow Business», Royaume-Uni) par achat de titres.

2. Les activités des entreprises considérées sont les suivantes:

- Centerbridge: société de gestion de placements institutionnels multi-stratégies, spécialisée dans le capital-investissement et les titres décotés,
- Corsair: fonds de placement privé, investissant dans le secteur des services financiers à l'échelle mondiale,
- RBSG: services bancaires et financiers, notamment dans les secteurs de la banque de détail et de la banque commerciale (principalement au Royaume-Uni, aux États-Unis et en Irlande), de la banque d'investissement, de la gestion de patrimoine et du réseau de paiements (en Europe, au Moyen-Orient, en Amérique du nord et du sud et en Asie),
- Rainbow Business: services bancaires aux particuliers et aux PME ainsi qu'à d'autres clients professionnels au Royaume-Uni.

3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement CE sur les concentrations.

4. La Commission invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur ce projet de concentration.

⁽¹⁾ JO L 24 du 29.1.2004, p. 1 (le «règlement CE sur les concentrations»).

Ces observations devront lui parvenir au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de la présente publication. Elles peuvent être envoyées par télécopie (+32 22964301), par courrier électronique à l'adresse COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu ou par courrier, sous la référence COMP/M.7081 — Centerbridge Partners/Corsair Capital/Royal Bank of Scotland Group, à l'adresse suivante:

Commission européenne
Direction générale de la concurrence
Greffé des concentrations
1049 Bruxelles
BELGIQUE
